

Extrait du Registre des Délibérations
Séance du 17 DECEMBRE 2020
Nombre des Membres en exercice : 77

OBJET : 2020-06-21 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC (1.2) - FIN ANTICIPÉE DES DÉLÉGATIONS DE SERVICE PUBLIC DE GESTION DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DES COMMUNES DE BOIS-DE-HAYE ET AINGERAY, AVENANTS N° 01 CORRESPONDANTS SUR LES MARCHÉS DE SERVICES RELATIFS À LA CONDUITE, L'ENTRETIEN, ET LA MAINTENANCE D'INSTALLATIONS D'EAU POTABLE ET D'INSTALLATIONS D'ASSAINISSEMENT ET D'EAU PLUVIALES DE LA CC2T, ET CRÉATIONS DE POSTE POUR REPRISE EN RÉGIE

DATE DE CONVOCATION : 10 DECEMBRE 2020

DATE DE PUBLICATION : 21 DECEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni ce jour, au Gymnase Robinot à ECROUVES sous la présidence de Monsieur Fabrice CHARTREUX, Président.

<u>Etaient présents :</u>	TARDY Yvan, COLLET Thierry, CLAUDON Jean-Louis, FONTANA André, PICARD Denis, AMMARI Christelle, BONNIN Pierre, PIERSON Marianne, LOUIS Jean-Paul (ayant la suppléance de LELIEVRE Jean-Luc), POIRSON Elisabeth, STAROSSE Jean Luc, PAYEUR Emmanuel, VARIS Pierre (présent à compter de la 2020.06.13), PASCAL VAILLANT (ayant la suppléance de VARIS Pierre de la 2020.06.01 à la 2020.06.12), PREVOT Vincent (ayant la suppléance de SEGALT Jean-François), CHARTREUX Fabrice, GUYOT Laurent, PLANCHAIS Viviane, SILLAIRE Roger (ayant la procuration de MAURY Christophe), GUILLAUME Isabelle, KNAPEK Patrice, RADER Audrey-Helen, DOMINIAK Bernard, WINIARSKI Patricia, MONALDESCHI Philippe, GASPARD Isabel, TOUSSAINT André, SITTLER David, VANIER Stéphane (ayant la suppléance de ROSSO Michel), ARNOULD Raphaël, LALANCE Corinne, CARON Jean-François, TAILLY Jérôme, SAUVAGE Catherine, CHENOT Bernard, JOUBERT Roger, BELLINASSO Alain, MARTIN Vincent, PIERSON Chantal, DOHR Hervé, DEPAILLAT Bernard, HENNEBERT Philippe, COLIN Xavier, ORDITZ Jackie (ayant la suppléance de CHENOT Tony), NIGON Elisabeth (ayant la suppléance de ERZEN Gérald), HARMAND Alde (ayant la procuration de ASSFELD LAMAZE Christine), DICANDIA Chantal, ADRAYNI Mustapha (ayant la procuration de DE SANTIS Fabrice), ALLOUCHI-GHAZZALE Malika (à compter de la 2020.06.04), RIVET Lionel, HEYOB Olivier (ayant la procuration de LALEVEE Lucette à compter de la 2020.06.13), CHANTREL Nancy, EZAROIL Fatima, MARTIN-TRIFFANDIER Emilien (présent à compter de la 2020.06.19 et ayant la procuration de BOCANEGRA Jorge), BONJEAN Myriam, MOREAU Jean-Louis, LALEVEE Lucette (présente jusqu'à la 2020.06.12), BRETENOUX Patrick, MASSELOT Catherine, ERDEM Olivier, GUEGUEN Marie, MANGEOT Etienne, SIMONIN Hervé, FAVRET Régis, CARTIER Jimmy, GUYOT Gilles, COUTEAU Jean-Pierre.
<u>Etaient excusés :</u>	LELIEVRE Jean-Luc, SEGALT Jean-François, MAURY Christophe, ROSSO Michel, MANSION François, DURANTAY Corinne, MATTE Jean-François, MOUROLIN Patrick, CHENOT Tony, ERZEN Gérald, ASSFELD LAMAZE Christine, DE SANTIS, Fabrice, BOCANEGRA Jorge, LALEVEE Lucette (départ à compter de la 2020.06.13)
<u>Avis de procuration :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 3 avis de procuration. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 4 avis de procuration. De la 2020.06.19 à la fin : 5 avis de procuration.
<u>Avis de suppléance :</u>	Du début à la 2020.06.12 : 6 avis de suppléance. De la 2020.06.13 à la fin : 5 avis de suppléance.
<u>Secrétaire de séance :</u>	RIVET Lionel
<u>Nombre de présents :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 64 Présents. De la 2020.06.04 à la 2020.06.12 : 65 Présents. De la 2020.06.13 à la 2020.06.18 : 64 Présents. De la 2020.06.19 à la fin : 65 Présents
<u>Nombre de votants :</u>	Du début à la 2020.06.03 : 67 Votants. De la 2020.06.04 à la 2020.06.18 : 68 Votants. De la 2020.06.19 à la fin : 70 Votants

Vu les délibérations du Conseil Syndical Intercommunal des Eaux et d'Assainissement de Sexey /Velaine /Aingeray en date du 24 Février 2014 approuvant le principe d'affermage de son service public d'eau potable et de son service public d'assainissement, et les délibérations 10 décembre 2015, Suez Eau France SAS étant délégataire du service public par affermage,

Considérant que la durée des contrats des délégations de service public (DSP) ci-dessus désignés était fixé à cinq ans, soit du 1^{er} Janvier 2016 au 31 décembre 2021,

Etant donné que la Communauté de communes, qui souhaite reprendre en régie la gestion des services publics d'eau potable et d'assainissement, a conclu le 14 Décembre 2019 avec la Société SAUR deux marchés de services relatifs à la conduite, l'entretien et la maintenance d'installations d'eau potable d'une part, et d'installations d'assainissement et d'eaux pluviales de la CC2T d'autre part,

Considérant que ces marchés, conclus pour 5 ans à compter du 1^{er} janvier 2020, ont été décomposés en tranche ferme et tranches optionnelles pour absorber au fur et à mesure les DSP correspondantes arrivant à échéance,

Vu le courrier en date du 13 octobre 2020, par lequel l'entreprise Suez Eau France SAS annonçait à la Collectivité sa volonté de mettre fin de façon anticipée aux DSP précitées avec une nouvelle échéance au 31 Décembre 2020, les dispositions de l'article 6 du contrat le lui permettant,

Considérant que la fin anticipée de la DSP Eau de Bois-de-Haye /Aingeray modifie la date d'affermissement de la tranche optionnelle n° 1 du marché de services 2019_PN_01 (initialement prévue au 01/01/2022),

De fait, il convient de redéfinir les dates de fin et de début d'exécution des prestations de la tranche optionnelle n°1 du marché 2019_PN_01 comme suit :

Décomposition initiale du marché		Montant HT initial	Nouvelle décomposition du marché suite avenant		Montant HT suite avenant
Sous-total TF	<i>5 ans</i>	6 372 665	Sous-total TF (inchangé)	<i>5 ans</i>	6 372 665
<u>Tranche optionnelle n°1</u> : prestations exécutées sur périmètres couverts par DSP arrivant à échéance entre le 01/01/2021 (Bois-de-Haye et Aingeray) et le 30/06/2022 (Lucey)	2020		<u>Tranche optionnelle n°1A</u> : prestations exécutées sur les périmètres de Bois-de-Haye et Aingeray à compter du 01/01/2021 et Lucey à compter du 30/06/2022, jusqu'au 31/12/2022	2020	
	2021			2021	204 022
	2022	223 256		2022	215 553
	2023	223 256		<u>Tranche optionnelle n°1B</u> : poursuite de la tranche optionnelle n°1A en 2023	2023
2024	223 256	<u>Tranche optionnelle n°1C</u> : poursuite de la tranche optionnelle N°1B en 2024	2024	222 785	
Sous-total TO1	<i>3 ans</i>	669 768	Sous-total TO1	<i>4 ans</i>	869 444
Sous-total TO2	<i>5 ans</i>	389 750	Sous-total TO2 (inchangé)	<i>5 ans</i>	389 750
Montant total du marché (TF+TO1+TO2)		7 432 183	Montant total du marché (TF+TO1+TO2)		7 631 859

Considérant que les discussions menées entre les différentes parties prenantes – la société Suez Eau France SAS – la société SAUR et la CC2T ont permis d’aboutir à des accords mutuellement consentis,

⇒ Considérant que la charge de travail actuelle du service des abonnés et, à compter du 1^{er} janvier 2021, la reprise anticipée de la gestion de la relation avec les abonnés de l’eau et de l’assainissement des communes de Bois-de-Haye et Aingeray d’une part, et la reprise programmée de la gestion de la relation avec les abonnés de l’eau des communes d’Ecrouves et Bruley d’autre part,

Vu les délibérations n° 2018-02-03 du 22 février 2018 et 2019-01-01 du 7 février 2019, relatives au mode de gestion du service de l’assainissement et de l’eau,

Vu la convention collective nationale des entreprises des services d’eau et d’assainissement,

De fait, il s’avère nécessaire de créer un poste de chargé de relation avec les usagers eau et assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération IV.

⇒ Considérant que la commune de Jaillon a fait part de son souhait de reprendre à temps complet, à partir de début avril 2021, l’employé de Jaillon qui est actuellement employé au service assainissement de la Communauté à hauteur de 30%,

Vu l’avis du Comité technique de la Communauté du 11 décembre 2020,

De fait, il est proposé de fermer le poste d’adjoint technique territorial à temps non complet ouvert au tableau des effectifs.

⇒ Etant donné que la communauté souhaite reprendre en régie la gestion de la station d’épuration d’Aingeray, le cas échéant avec l’appui très ponctuel du prestataire,

De fait, il s’avère nécessaire de créer un poste de technicien assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération IV, et un poste d’agent d’exploitation assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération III,

Considérant par ailleurs qu’il s’avère nécessaire de modifier le libellé d’un prix au marché 2019_PN_02 (Bordereau des prix assainissement) :

N° des prix	Libellé	Unité	Prix HT
22.2	Boues d’épuration provenant de stations d’épuration intérieures <u>ou extérieures</u> au territoire de la Communauté de Communes. <i>Ce prix rémunère forfaitairement la réception et le traitement des boues d’épuration au m3 (à partir du 1^{er} m3 au-delà du volume annuel de référence inscrit au CCTP pour les boues issues de stations d’épuration internes au territoire).</i>	M3	18,75

Considérant par ailleurs qu'il s'avère nécessaire d'intégrer un nouveau prix au marché 2019_PN_02 :

N° des prix	Libellé	Unité	Prix HT
22.5 (nouveau)	Matières de vidange provenant d'installations de traitement intérieures ou extérieures au territoire de la Communauté de Communes. <i>Ce prix rémunère forfaitairement la réception et le traitement des matières de vidanges au m3.</i>	M3	12,60

Vu l'avis favorable du Conseil d'Exploitation le 01 décembre 2020,

Monsieur HEYOB ne participant pas à ce vote ; Monsieur FONTANA votant contre ; Monsieur DOMINIAK s'abstenant ; le Conseil Communautaire, à la majorité, décide :

- d'accepter la demande de l'entreprise Suez Eau France SAS tendant à modifier la date de fin des DSP par affermage des services publics de l'eau potable et du service d'assainissement transférés par le SIEA de Sexey /Velaine /Aingeray – soit une nouvelle échéance fixée au 31 décembre 2020 ;

- de donner mandat au Président de la Communauté pour finaliser et mettre au point les modalités de la fin anticipée du contrat avec Suez Eau France au 31/12/2020 ;

- d'accepter la modification des dates de fin et de début d'exécution des prestations de la tranche optionnelle n°1 et la modification de prix et l'ajout de prix nouveau des marchés 2019_PN_01 et 2019_PN_02, négociés avec la société SAUR SAS ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer les avenants correspondants

- de fermer le poste d'adjoint technique territorial à temps non complet affecté au service de l'assainissement à compter du 31 mars 2021 ;

- de valider la création immédiate des postes suivants (agents contractuels de droit privé dans les conditions fixées par le Code du Travail et dans le respect de la convention collective nationale des entreprises des services d'eau et d'assainissement du 12 avril 2000) :

– 1 chargé de relation avec les usagers eau et assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération IV,

– 1 technicien assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération IV,

– 1 agent d'exploitation assainissement, emploi à temps complet, groupe de rémunération III ;

- de charger le Président de constater les besoins concernés et déterminer les niveaux de recrutement et de rémunération des candidats retenus selon la nature des fonctions et de leur profil.

Ainsi délibéré en séance, les jours, mois et an avant-dits.

Le Président,
Fabrice CHARTREUX

